



« *Mieux comprendre le monde, pour mieux se comprendre* »

RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION OFFICIELLE DU FiGRA 2024

Le FiGRA, Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du Documentaire de Société « Les écrans de la réalité », est organisé par l'association CesArts Événements. Il permet « la rencontre des professionnels et du public, afin de servir, promouvoir et défendre le Grand Reportage d'Actualité et le Documentaire de Société, comme des supports d'information, de connaissances essentielles et irremplaçables ».

La 31ème édition du FiGRA aura lieu du **mardi 28 mai au dimanche 2 juin 2024**.

ARTICLE 1 - PARTICIPANTS

Peuvent participer à la pré-sélection FiGRA 2024 :

- Les réalisateurs, les journalistes, les grands reporters, les auteurs français et étranger ;
- Les chaînes de télévision françaises et étrangères, toutes émissions confondues ;
- Les agences de presse de télévision françaises et étrangères ;
- Les sociétés de production françaises et étrangères.

ARTICLE 2 - CRITÈRES D'INSCRIPTION

L'appel à film est ouvert du **mardi 12 septembre au dimanche 30 novembre 2023**.

Les cinq conditions suivantes sont déterminantes pour l'inscription des films à la présélection du FiGRA 2024 :

- Les films proposés doivent être réalisés entre le **1^{er} octobre 2022 et le 31 octobre 2023**.
- Avoir une durée comprise entre **15 minutes** minimum et **95 minutes** maximum. Les séries ne sont pas acceptées. Lorsque qu'une œuvre est en deux parties, un seul épisode est choisi pour la pré-sélection par le participant (en cas de sélection l'autre partie pourrait être proposée en Hors Compétition).
- Les films proposés la pré-sélection devront être **Prêt À Diffuser** (Commentaire, mixage et étalonnage compris) avant le **31 octobre 2023**, sous peine d'être refusés sans aucun remboursement des frais d'inscription.
- Les «*copies de travail*» ne sont pas autorisées. Tous les films sont acceptés en présélection, avec ou sans diffuseur.
- Il est impératif que les films inscrits en pré-sélection **soient libres de droits** lors de leur sélection en compétition en vue des projections durant le festival, ainsi que dans les programmes "*Hors les murs*" ("Retour sur le FiGRA", "la Semaine de la presse à l'école", "Les Escales du FiGRA", "Regards sur le doc", les "Cartes blanches", etc.) pour lesquels ils pourraient être proposés.

ARTICLE 3 - TRADUCTION ET SOUS-TITRES

Les compétitions sont ouvertes aux films étrangers sous conditions :

- Pour la pré-sélection, les participants étrangers peuvent fournir une version originale sous-titrée en anglais (dialogues, commentaires et sous-titres).

IMPORTANT : Dans le cas où le film est sélectionné dans l'une des compétitions du FiGRA 2024, les participants étrangers s'engagent à effectuer la traduction en français de tous les sous-titres ou doublage.

ATTENTION : cette condition est obligatoire pour inscrire le film sous peine d'être disqualifié et sans remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Les films proposés à la pré-sélection officielle devront impérativement :

- Avoir un générique de début et/ou de fin comprenant :
 - le titre définitif du film,
 - les noms des réalisateurs, des journalistes, des auteurs, du cadreur, du monteur, de la société de production, de la société de co-production, le copyright et l'année de réalisation.

TRÈS IMPORTANT :

Dans le cas où le film proposé est sélectionné dans l'une des compétitions du FiGRA 2024 les éléments suivants devront être totalemt supprimés pour les projections en salle :

- La bande annonce (ou teaser) placée avant le film ;
- Les génériques (de début et de fin) des émissions des chaînes de télévision qui ne font pas partie de l'œuvre ;
- La présentation faite par l'animateur ou les journalistes de plateau ;
- Les logos des émissions et des chaînes de télévision.

ATTENTION : ces conditions sont obligatoires pour que le film reste en sélection. Un contrôle sera effectué par nos soins et en cas de non respect de ces conditions le film sera disqualifié et retiré de la programmation du FiGRA 2024 sans remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions des films à la pré-sélection devront parvenir impérativement avant le :

30 novembre 2023

IMPORTANT : *Vous devez apporter la plus grande attention à l'exactitude de toutes les informations que vous mentionnez sur les dossiers d'inscription (Titre du film définitif, réalisateurs, image, production etc...)*

En cas de sélection du film ce sont ces informations qui seront reprises pour l'ensemble des documents de communication du festival (catalogue, programme, site internet...)

L'organisation du festival ne pourra être tenue pour responsable en cas d'information erronée.

Les inscriptions à la pré-sélection devront comprendre :

- **dossier d'inscription simplifié** dûment rempli, vérifié, daté et signé en ligne;
- **lien du film** sur Vimeo (ou Youtube avec uniquement le film et non pas toute l'émission où le film a été diffusé) ; avec mot de passe (s'il y en a un) valable jusqu'au **2 juin 2024** pour que les animateurs des échanges avec le public, après la projection du film en salle, puissent visionner les films en amont pour préparer les « Paroles de reporters » ;
- **résumé** du synopsis du film en français et en anglais, 750 signes maximum ;
- **Le montant des frais d'inscription** à la pré-sélection du FiGRA 2024 reste inchangé :
 - 65 € par film (de 15 à 40 min)
 - 90 € par film (de 41 à 70 min)
 - 110 € par film (de 71 à 95 min)en suivant la procédure de paiement en LIGNE via Paypal ou CB.

En cas de force majeure, où le festival devrait être annulé, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

ARTICLE 6 – SÉLECTION OFFICIELLE

Le FiGRA veillera particulièrement à ce que la qualité professionnelle, exigée pour participer, soit respectée dans les domaines précis de l'image (technique et artistique), de la réalisation et du commentaire. Le FiGRA écartera d'autre part tous les films ne remplissant pas les conditions du présent règlement [ART. 1, 2, 3, 4, 5].

Une fois que le film est retenu, le candidat reçoit par mail sa nomination et les palmes de sa «Sélection Officielle» **début février**. Pour finaliser cette inscription un dossier complémentaire sera adressé à la personne désignée "Contact" sur le formulaire de pré-inscription à retourner avant le :

16 février 2024

Les éléments suivants seront demandés :

- Une phrase résumant le film en français et en anglais, 80 signes espace compris maximum ;
- Deux photos du film en paysage, format jpeg, 300 dpi (**photos libres de droits obligatoirement voir les "Autorisations" à signer**)
- La biographie du ou des réalisateur(s), 1 200 signes espace compris maximum (pas de filmographie ni de curriculum vitae) ;
- Une photo individuelle portrait du ou des réalisatrices ou réalisateur (s), format jpeg, 300 dpi (**photo libre de droits obligatoirement**) ;
- Une affiche du film (format portrait), en jpeg, 300 dpi ;

- un lien VIMEO , libre de droits, téléchargeable et sans mot de passe du teaser ou un extrait marquant du film, de 3 minutes maximum [Cf. Art.10]
- Le lien téléchargeable du film en vue de la projection en salle entre le **5 février et le 31 mars** (voir article 9).

Les non-sélectionnés seront informés par mail dès le **12 février**.

ARTICLE 7 - LES PRIX

Les prix du FiGRA seront décernés lors de la cérémonie de clôture le **samedi 1er juin 2024** par les différents jurys aux réalisateurs, journalistes ou documentaristes :

COMPÉTITION INTERNATIONALE + de 40 min :

- ❖ le GRAND PRIX DU FiGRA de plus de 40 minutes
- ❖ le PRIX SPÉCIAL DU JURY, parrainé par la région des Hauts-de-France
- ❖ le PRIX SCAM DE L' INVESTIGATION
- ❖ le PRIX POUR LES DROITS HUMAINS parrainé par Docs Up Fund,
- ❖ le PRIX ARNAUD HAMELIN SATEV-FIGRA attribué à un producteur
- ❖ la MENTION SPÉCIALE DU JURY de plus de 40minutes
- ❖ le PRIX JURY JEUNES attribué par 10 lycéens de la Région Hauts-de-France
- ❖ le PRIX DU PUBLIC

COMPÉTITION INTERNATIONALE - de 40 min :

- ❖ le GRAND PRIX du FiGRA de moins de 40 minutes
- ❖ la MENTION SPÉCIAL DU JURY de moins de 40 minutes
- ❖ le PRIX DES COLLEGIENS DU NORD parrainé par le département du Nord

TERRE (S) D'HISTOIRE :

- ❖ le PRIX TERRE(S) D'HISTOIRE
- ❖ la MENTION SPECIALE DU JURY

AUTREMENT VU :

- ❖ le PRIX DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE parrainé par la CCAS
- ❖ le PRIX DU PUBLIC

PRIX AÏNA ROGER – ESJ FIGRA (1ères et 2èmes œuvres de la sélection officielle du FiGRA).

ARTICLE 8 – JURYS

Chaque jury est indépendant l'un de l'autre et il n'y a aucune délibération commune.

Les JURYS COMPÉTITION INTERNATIONALE plus 40 minutes et moins 40 minutes sont composés de professionnels de l'audiovisuel, de la presse écrite ou radiophonique française et étrangère. Les Président(e)s des jurys sont choisi(e)s parmi les personnalités du monde audiovisuel français ou étranger.

Le JURY JEUNES est composé de 10 lycéens et apprentis de la Région Hauts-de-France et attribue son prix sur la sélection des films en Compétition Internationale plus de 40 min. Ils sont choisis par la Région et encadrés par les responsables de l'Éducation nationale.

LE JURY DES COLLEGIENS DU NORD parrainé par le département du Nord est composé de collégiens du Nord qui attribue son prix sur la sélection des films en compétition moins de 40 minutes. Les membres du jury sont choisis par le département et les responsables de l'éducation nationale.

Le JURY TERRE(S) D'HISTOIRE est composé de professionnels de l'audiovisuel, de la presse écrite ou radiophonique française et étrangère. Le (la) Président(e) du jury est choisi(e) parmi les personnalités du monde audiovisuel français ou étranger.

Le JURY DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE est présidé par un.e professionnel.le de l'audiovisuel et composé de membres de la CCAS dans la catégorie AUTREMENT VU.

ARTICLE 9 - ENVOI DES FILMS POUR LA SÉLECTION

Le lien **version définitive PAD** du film sélectionné pour la projection en salle devra parvenir **IMPÉRATIVEMENT** entre le

5 février et le 31 mars 2024

en version française (sous-titrée ou doublée), téléchargeable via une plateforme de transfert au choix (Wetransfer ou autre) et sans mot de passe. Il est de la responsabilité des participants (ART.1) de vérifier avec une très grande attention les qualités techniques du film, sous-titres et doublage inscrits en vue de sa projection grand écran.

L'adresse mail de dépôt des films sera communiquée dans le mail de sélection officielle.

IMPORTANT :

Pour la sélection :

- le lien téléchargeable du film et sans mot de passe suivant les indications techniques impératives :

Fichier vidéo numérique 1080p (1920x1080)

conteneur .mp4 ou .mov

codec : H264

débit min : 8 Mbps et max : 20Mbps

Mode progressif (non entrelacé)

Ratio pixel 1:1

Son AAC - Stéréo 48 KHz

format d'origine (16/9, 4/3, etc.)

Attention : Les éléments ajoutés au film pour diffusion (mires de barre et 100Hz) ne doivent pas apparaître.

ARTICLE 10 - AUTORISATIONS

Le FiGRA demande au(x) propriétaire(s) des droits :

- À utiliser gracieusement et **libres de droits** un extrait des films sélectionnés n'excédant en aucun cas 3 minutes pour les télévisions françaises et étrangères et sur internet pour la promotion du film et du **FiGRA**.
- À conserver le fichier numérique du film sélectionné dans la sélection officielle dans la vidéothèque du FiGRA et ce, sans aucune exploitation commerciale, avec l'accord des ayants droits (Cf. dossier d'inscription : autorisations).
- À signer le document du dossier d'inscription mentionnant l'autorisation d'utiliser gracieusement et totalement **Libre de droits** les photos d'illustration du film ainsi que les photos des auteurs, réalisateurs demandés (Cf. dossier d'inscription : autorisations)

ARTICLE 11- ENGAGEMENT SUR LES PRIX OBTENUS

Tous les participants (cf. Art 1) s'engagent à citer et à communiquer les Prix obtenus dans le cadre du FiGRA 2024, en mentionnant OBLIGATOIREMENT sur un carton (ou autre procédé) à placer avant le générique du film primé lors de leur diffusion ou rediffusion, ainsi que sur tous les supports (DVD, Dossier de Presse, TV, Cinéma, internet) **l'appellation exacte** des Prix du Palmarès 2024 (le logo officiel des palmes du prix sera envoyé au(x) réalisateur(s) et au(x) producteur(s), aux diffuseurs :

Catégorie Plus de 40 minutes :

- ❖ GRAND PRIX DU FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX SPÉCIAL DU JURY FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX SCAM DE L'INVESTIGATION FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX ARNAUD HAMELIN SATEV FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX POUR LES DROITS HUMAINS DOCS UP FUND FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX DU JURY JEUNES de la Région Hauts-de-France - FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX DU PUBLIC

Catégorie Moins de 40 minutes :

- ❖ GRAND PRIX DU FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ MENTION SPÉCIALE DU JURY FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ PRIX DES COLLEGIENS du Département du Nord FiGRA 2024-DOUAI

Catégorie Prix Terre(s) d'Histoire

- ❖ PRIX TERRE(S) D'HISTOIRE FiGRA 2024-DOUAI
- ❖ MENTION SPÉCIALE DU JURY FiGRA 2024-DOUAI

Catégorie AUTREMENT VU

- ❖ le PRIX DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE parrainé par la CCAS
- ❖ le PRIX DU PUBLIC

Autres Prix

- ❖ PRIX AÏNA ROGER ESJ LILLE - FiGRA 2024-DOUAI

ARTICLE 12 - PRISE EN CHARGE DU RÉALISATEUR SUR LE FiGRA

Le réalisateur et le co-réalisateur bénéficient d'un pass offert pour la durée du festival. Pour l'édition 2024, le FiGRA prendra en charge 50 % du prix d'une nuit d'hôtel pour le réalisateur, **ou bien** son co-réalisateur **ou bien** son producteur.

Le FiGRA prendra en charge un repas uniquement pour le réalisateur et le co-réalisateur.

Pour le réalisateur qui viendrait d'un pays étranger, le FiGRA prendra en charge deux nuits d'hôtel à la hauteur de 50 % ainsi que deux repas.

ARTICLE 13 - ACCEPTATION DU PRESENT RÈGLEMENT

La participation à la sélection **sous-entend la pleine et entière acceptation**, sans réserve, du présent règlement qui doit rester en votre possession.